

2I

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,- euros

Siège social : 85 Route de Mittelhausbergen
67200 STRASBOURG

850 450 396 RCS STRASBOURG

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 DECEMBRE 2024

[...]

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de : euros

Pour former un résultat à affecter d'un montant total de : euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à euros, après affectation.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Sa décision devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


[...]

CINQUIEME RÉOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Yazid IHADADENE
Gérant et associé

DocuSigned by:

1A582EADDADF494...

Aziz IHADADENE
Associé

Signé par :

141E2B6AF80543E...